



## **NOTE DE PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2026**

L'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique, retraçant les informations financières essentielles, soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Portivechju.

Le budget primitif présente toutes les dépenses et recettes prévues pour l'exercice budgétaire 2026, respectant les principes d'annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Comme premier élément du cycle budgétaire annuel, il nécessite l'approbation de l'assemblée délibérante avant le 15 avril, ou le 30 avril en année de renouvellement, et doit être transmis au représentant de l'État dans les 15 jours suivants. Cette approbation permet au maire de gérer les finances du 1er janvier au 31 décembre.

Le budget 2026 est voté le 28 avril 2026 par le Conseil Municipal. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté lors dudit conseil du 7 avril 2026. Il a été élaboré avec la volonté :

- de maîtriser strictement les dépenses de fonctionnement pour pouvoir dégager les marges de manœuvre dont la ville a besoin en investissement, ainsi qu'en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès des partenaires publics (département, région, Etat, Europe).

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la collectivité avec :

- d'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville
- de l'autre côté, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

### **1 La section de fonctionnement**

#### **1.1 Généralités**

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

#### **Pour notre commune :**

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restauration scolaire, accueils de loisirs, occupation du domaine public...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Pour 2026, les recettes de fonctionnement sont prévues à 41 158 994,50 €. Elles couvrent diverses dépenses, dont les salaires du personnel (environ 42% du total, soit 17 531 279,92 €), l'entretien des bâtiments, l'achat de fournitures, les services externes, les subventions aux associations, et les intérêts d'emprunts.

Finalement, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la ville à financer elle-même

ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

On constate une baisse des aides de l'Etat depuis 2024 (3 506 467,49 € en 2024, 3 248 762,29 € en 2025) Il est donc prévu d'inscrire la somme de 3 115 894,00 € pour 2026.

## 1.2 Dépenses de fonctionnement

Les prévisions de dépenses de fonctionnement pour 2025 s'élèvent à **41 158 994,50 €** et sont réparties par chapitre de la manière suivante :

Chapitre	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Proposition en €
011	Charges à caractère général	6 587 509,58 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	17 531 279,92 €
014	Atténuations de produits	1 545 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	4 781 892,77 €
66	Charges financières	800 000,00 €
67	Charges spécifiques	180 000,00 €
68	Provisions	100 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	7 133 312,23 €
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 500 000,00 €
		41 158 994,50 €

### Les charges à caractère général (chapitre 011)

Elles sont estimées à 6 587 509,58 € et concernent les dépenses liées aux achats de matières premières et fournitures, entretien des bâtiments et des terrains, prestations de service, assurances, ...

### Les charges de personnel (chapitre 012)

Elles s'élèvent à 17 531 279,92 € et représentent 42 % des dépenses de fonctionnement de la commune. Elles comprennent les salaires et charges des agents municipaux, l'assurance du personnel, ...

### Les atténuations de produits (chapitre 014)

Elles s'élèvent à : 1 545 000,00 € et correspondent au prélèvement du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) (800 000,00 €), à l'allocation compensatrice à verser à la Communauté de Communes du Sud-Corse d'un montant de 109 996,00 € (montant identique à 2025), au reversement de la part additionnelle départementale de la taxe de séjour 2025 à reverser à la Collectivité de Corse (250 000,00 €) et au dégrèvement de la Taxe d'habitation sur les logements vacants (135 000,00 €) ;

### Les charges de gestion courante (chapitre 65)

Elles s'élèvent à 4 781 892,77 € et concernent notamment :

- Subventions accordées aux associations : 681 000,00 €
- Service Départemental d'Incendie et de Secours : 841 720 €
- Subvention d'équilibre au CCAS : 578 842,50 € (Subvention 560 000 €, reversement 1/2 des concessions cimetières 18 842,50 €)
- Subvention d'équilibre à la Cuisine Municipale : 1 013 000 €
- Participation au Syndicat Mixte : 420 000,00 €
- Participation versée au SDE2A : 30 629,00 €
- Contrat de Ville : 75 450 €
- Sainte Devote : 58 344,00 €

- Prime communale d'aide à l'accession à la propriété : 160 000,00 €
- Informatique en nuage : 193 594,00 €
- Contentieux avec une entreprise de BTP (intérêts moratoires sur facture impayée de 2012) : 150 000 €
- Autres participations : 579 313,27 €

#### Les charges financières (chapitre 66)

Les intérêts de la dette s'élèvent à 800 000,00 €

#### Les charges spécifiques (chapitre 67)

Elles s'élèvent à 180 000 € et concernent principalement les titres annulés sur exercices antérieurs.

#### Les opérations d'ordre entre section (chapitre 042)

Le montant de 2 500 000 € correspond aux dotations aux amortissements.

#### Virement à la section d'investissement (compte 023)

7 133 312,23 € sont inscrits au compte 023 pour virement au compte 021 en recettes de la section investissement.

### **1.3 Recettes de fonctionnement**

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

- Les impôts locaux (27 816 363,26 € en 2024, 27 299 283,23 € en 2025)
- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restauration scolaire, redevance d'occupation du domaine public...)

Les principales recettes de la section :

Les prévisions de recettes de fonctionnement pour 2026 s'élèvent à **41 158 994,50 €** (dont 33 763 266,27 € de recettes réelles) et sont réparties par chapitre de la manière suivante :

<b>Chapitre</b>	<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Proposition en €</b>
013	Atténuation de charges	40 000,00 €
70	Produits services, domaines et ventes diverses	3 555 524,67 €
73	Impôts et taxes	303 993,00 €
731	Fiscalité locale	26 391 256,84 €
74	Dotations et participations	3 115 894,00 €
75	Autres produits de gestion courante	453 092,60 €
76	Produits financiers	1 000,00 €
77	Produits spécifiques	2 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	350 000,00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	6 946 233,39 €
		<b>41 158 994,50 €</b>

### Les produits de gestion courante (chapitre 70)

- Redevance des services scolaires et périscolaires
- Redevance de stationnement
- Concessions dans le cimetière communal
- Redevance d'occupation du domaine public communal
- Autres redevances

### Impôts et taxes (chapitres 73 et 73I)

Ils représentent 68 % des prévisions des recettes de la commune

- Produits issus de la fiscalité directe locale : 26 695 249,84€
- Taux d'imposition de la commune :
  - 28,81 % pour la taxe foncière sur les terrains bâtis,
  - 110,24 % pour la taxe foncière sur les terrains non bâtis
  - 28,89 % pour la taxe d'habitation + 40 % majoration THRS

La Taxe d'Habitation sur les Locaux Vacants (THLV), instaurée pour l'année fiscale 2023, a été remplacée, à partir de 2023, par la majoration de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS). En raison de la suppression de la THLV, la loi de finances prévoit, depuis 2024, une compensation intégrale pour la commune de Portivechju. Cette compensation est maintenue en 2026.

Depuis 2024, la commune perçoit la majoration de 40 % de la taxe d'habitation sur les logements meublés non affectés à l'habitation principale (THRS), votée en 2023.

### Dotations et subventions (chapitre 74)

Le montant total des dotations et subventions pour 2026 est estimé à 3 115 894,00 €

- Dotation Globale de Fonctionnement : 900 000,00 €
- Compensation exonération Taxe foncière (allocation compensatrice, dont compensation THLV) : 863 900,00 €
- Participation des autres organismes et reports (Caisse d'allocations familiales...) : 1 238 856,00 €

### Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Ils s'élèvent à 453 092,60€ et regroupent principalement les recettes issues des locations (locaux commerciaux, logements...).

### Les produits exceptionnels (chapitre 77)

Ils correspondent aux mandats annulés sur exercices antérieurs pour 2.000,00 €

## **2 La section d'investissement**

### **2.1 Généralités**

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Le budget d'investissement de la Commune regroupe :

- En recettes : des fonds propres et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement. Ces recettes ne sont inscrites qu'une fois les subventions notifiées à la ville.
- En dépenses : toutes les dépenses font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures

déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

## 2.2 Dépenses d'investissement

Le montant total des dépenses d'investissement est de 27 705 628,51 €.

Chapitre	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Proposition en €
20	Immobilisations incorporelles	2 503 702,10 €
204	Subventions d'équipement versées	345 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	9 057 132,71 €
23	Immobilisations en cours	5 476 902,31 €
10	Taxes d'aménagement	447 580,92 €
16	Emprunts et dettes assimilées	2 250 000,00 €
26	Participations et créances	0,00 €
4581	Opérations sous mandat	705 653,33 €
040	Opérations de transfert entre sections	350 000,00 €
041	Opérations Patrimoniales	826 668,19 €
001	Résultat d'investissement reporté	5 742 988,95 €
		27 705 628,51 €

### Dépenses d'équipement (chapitres 20, 21, 23)

Elles s'élèvent à 17 037 737,12 € et concernent notamment les opérations suivantes :

- La création de logements immeuble Marcellesi pour 1 183 K€
- Des acquisitions foncières dans le cadre des projets à venir pour 1 037 K€,
- Des travaux de voirie à hauteur de 1 934 K€
- De grosses réparations et travaux d'amélioration sur les bâtiments pour (832 K€), l'enseignement (430 K€)
- La finalisation de la réhabilitation de l'EHPAD (phase 2) pour 526 K€,
- La réhabilitation du complexe sportif du Prunello pour 399 K€
- Le projet LiA, Territoire intelligent et durables pour 845 K€
- La création d'une nouvelle classe à l'école de Ceccia pour 336 K€
- La poursuite des études relatives au PLU d'un montant de 279 K€
- Les travaux d'accessibilité PMR pour 245 K€
- Les travaux pour l'installation des ALSH au Prunello pour 228 K€
- L'informatisation des services communaux pour 646 K€, la vidéo protection pour 161 K€

### Emprunts et dettes assimilées

L'encours de la dette au 1er janvier 2026 s'élève à 27 739 k€.

Le montant prévisionnel pour le remboursement du capital pour l'exercice 2026 est de 2 250 000 €.

## 2.3 Recettes d'investissement

Le montant total des recettes d'investissement est de 27 705 628,51 €.

Chapitre	RECETTES D'INVESTISSEMENT	Proposition en €
13	Subventions d'investissement	7 748 657,57 €
16	Emprunts et dettes assimilées	2 639 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	89 423,00 €
4582	Opérations sous mandat	705 653,33 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	6 062 914,19 €
021	Virement de la section de fonctionnement	7 133 312,23 €
040	Opérations d'ordre, transfert entre sections	2 500 000,00 €
041	Opérations Patrimoniales	826 668,19 €
		27 705 628,51 €

### Subventions (chapitre 13)

Elles s'élèvent à 7 748 657,57 € et correspondent aux subventions pour les dépenses d'investissement.

### Emprunt (chapitre 16)

Inscription d'un emprunt d'équilibre d'un montant de 2 639 000,00 €.

### Dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10)

Ce chapitre d'un montant de 6 062 914,19 € regroupe principalement l'excédent de fonctionnement capitalisé (2 535 537,58€), le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) (1 500 000,00 €), la taxe d'aménagement (taxe perçue par la commune sur toutes les opérations soumises à un permis de construire ou d'aménager ou à déclaration préalable de travaux) ainsi que les reliquats non perçus TAM (1.827.376,61 €) et TLE (152.718,16 €) au titre des exercices antérieurs.

### Virement de la section de fonctionnement (chapitre 021)

Le budget étant voté en équilibre, le montant de 7 133 312,23 € correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la Commune.

### Opération d'ordre de transfert entre section (chapitre 040)

Le montant de 2 500 000,00 € correspond aux dotations aux amortissements.

### Opération patrimoniale (chapitre 041)

Le chapitre 041 correspond aux opérations patrimoniales, c'est un chapitre d'opérations d'ordre budgétaire à l'intérieur de la section d'investissement. Il correspond au basculement des comptes du chapitre 20 (frais d'études et frais d'insertion en cours) aux comptes définitifs du chapitre 21 (travaux achevés) inscrit au chapitre 041 (écriture d'ordre à équilibrer en recettes et en dépenses).

### 3 Synthèse

Le budget primitif pour le budget général de la ville et pour l'exercice 2026 s'équilibre ainsi :

- En section de fonctionnement :
  - Les recettes prévisionnelles sont de 41 158 994,50 €
  - Les dépenses prévisionnelles sont de 41 158 994,50 €
  
- En section d'investissement :
  - Les recettes prévisionnelles sont de 27 705 628,51 €
  - Les dépenses prévisionnelles sont de 27 705 628,51 €